ABEILLES A DOM
Société à responsabilité limitée 10 200 euros
Siège social : 11 rue du maréchal Joffre – 72110 BONNETABLE
901 344 465 RCS LE MANS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vngt cinq,
Le vingt neuf novembre,
A 11 h,

Les associés de la Société ABEILLES A DOM, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Tous les associés étant présents, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Virginie RONDEAU, gérante associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Correction de l'erreur matérielle qui s'est glissée dans le procès-verbal de l'assemblée générale du 29 septembre 2025

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution suivante

R.V

UNIQUE RESOLUTION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, prend acte de l'erreur matérielle qui s'est glissée dans la 4ème résolution du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 septembre 2025 et décide de fixer la date de clôture de l'exercice social au 30 novembre de chaque année et pour la première fois le 30 novembre 2026.

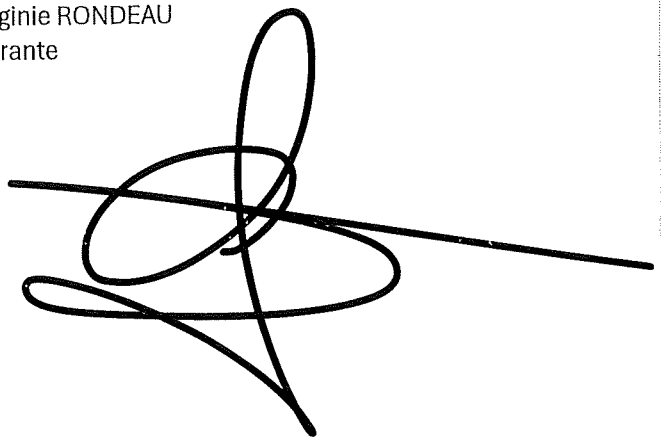
L'exercice 2025 est donc clos le 30 septembre 2025 et l'exercice suivant commencera le 1er octobre 2025 pour se terminer le 30 novembre 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

-=-

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante.

Virginie RONDEAU
Gérante



R.V